

# PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

-----  
**ENQUETE UNIQUE**  
**DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**  
**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION AU TITRE DU CODE DE**  
**L'ENVIRONNEMENT**

PROJET DE PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ECOLOGIQUE  
DE LA CANCHE ET SES PETITS AFFLUENTS

- RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE*
- CONCLUSION DIG*
- CONCLUSION LOI SUR L'EAU*
- ANNEXES**

- **Tribunal Administratif de Lille** : Décision E13000305 / 59 du 10/12/2013
- **Préfecture du Pas de Calais** : Arrêté du 17 Janvier 2014

Commission d'Enquête

Présidente :

Chantal CARNEL

Membres titulaires :

Hervé TOUZART

Claude HENNION



# SOMMAIRE

Arrêté Préfectoral du 17 janvier 2014	Page 1
Avis d'ouverture d'Enquête publique unique	Page 6
Annonces Légales	Page 8
Site internet du Symcécá : présentation de l'enquête publique	Page 10
Vérification Affichage par la Commission d'Enquête	Page 12
Registres :	Pages 13 à 23
Courrier remis aux mairies lors du dépôt du registre	
Courriel envoyé au Symcécá par la Commission d'Enquête accompagnant le courrier à envoyer aux mairies les informant sur la procédure de renvoi des registres	
Courrier et courriel envoyé aux mairies les informant sur la procédure de renvoi des registres	
Courriel envoyé au Symcécá par la Commission d'Enquête pour le suivi du retour des registres	
Courriel de la préfecture autorisant la prolongation de l'enquête	
Attestation de la mairie de Saint Georges	
Etat des lieux des retours des registres, certificats d'affichage, dépôt dossier et délibérations	
Bilan de la concertation	Page 24
Communication : Point presse	Page 31
Convention Symcécá : exemple	Page 32
Convention Partage Droit de Pêche : exemple	Page 36



## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
DAGE-BPUP-SUP-VG-2014

### SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)

COMMUNES DE MAGNICOURT-SUR-CANCHE, SARS-LE-BOIS, BERLANCOURT-LE-CAUROY,  
ESTREE-WAMIN, REBREUVIETTE, REBREUVE-SUR-CANCHE, BOURET-SUR-CANCHE,  
FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, BOUBERS-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE,  
CONCHY-SUR-CANCHE, AUBROMETZ, FILLIEVRES, GALAMETZ, WAIL, WILLEMAN,  
VIEIL HESDIN, SAINT GEORGES, SAINTE AUSTREBERTHE, MARCONNE, HESDIN,  
MARCONNELLE, GUISY, BOUIN PLUMOISON, AUBIN-SAINT-VAAST, CONTES, MARESQUEL,  
BEAURAINVILLE, LESPINOY, MARENLA, BRIMEUX, MARLES-SUR-CANCHE, BEAUMERIE-  
SAINT-MARTIN, NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL, MONTREUIL-SUR-MER, ATTIN,  
LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL, LA CALLOTIERIE, BEUTIN, BREXENT ENOCQ,  
SAINT JOSSE, ETAPLES

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ÉCOLOGIQUE DE LA CANCHE ET SES PETITS AFFLUENTS ET PORTANT SUR :

- LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le code rural ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le dossier présenté par le SYMCEA et joint à la demande ;

VU le courrier de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en date du 13 novembre 2013 mentionnant la complétude du dossier ;

VU l'ordonnance du 10 décembre 2013 de M. le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant une commission d'enquête;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

## ARRETE

### ARTICLE 1er : OBJET

Il sera procédé pendant 31 jours consécutifs du 17 février au 19 mars 2014 inclus à une enquête publique unique portant sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement, livre II, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, et de déclaration d'intérêt général sur le plan de gestion quinquennal écologique de la Canche et ses petits affluents sur le territoire des communes de Magnicourt-sur-Canche, Sars-le-Bois, Berlancourt-le-Cauroy, Estrée-Wamin, Rebreuviette, Rebreuve-sur-Canche, Bouret-sur-Canche, Frévent, Ligny-sur-Canche, Boubers sur Canche, Monchel sur Canche, Conchy sur Canche, Aubrometz, Fillievres, Galametz, Wail, Willeman, Vieil Hesdin, Saint Georges, Saint Austreberthe, Marconne, Hesdin, Marconnelle, Guisy, Bouin Plumoison, Aubin-Saint-Vaast, Contes, Maresquel, Beaurainville, Lespinoy, Marenla, Brimeux, Marles-sur-Canche, Beaumerie-Saint-Martin, Neuville-sous-Montreuil, Montreuil-sur-Mer, Attin, La Madelaine-sous-Montreuil, La Calloterie, Beutin, Brexent Enocq, Saint Josse, Étaples, présentée par le SYMCEA.

Le délai fixé au présent article pourra être prolongé pour une durée maximale de 30 jours. Cette prolongation fera l'objet d'un affichage en mairies au plus tard à la date de fin d'enquête prévue.

### ARTICLE 2 : FORMALITES DE PUBLICITE

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, le présent arrêté sera publié par les maires des communes citées précédemment, sur le territoire de leur commune par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés. Ils justifieront de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage et de l'affiche ou du placard portant l'avis d'enquête.

Cet avis sera également publié à la diligence de M. le Préfet et aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

L'avis d'ouverture d'enquête sera par ailleurs mis en ligne sur le site internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau)).

Un affichage de l'avis d'ouverture d'enquête sera effectué par le responsable du projet dans les communes sur le territoire desquelles l'opération est projetée ainsi que dans les communes où l'opération paraît de nature à faire sentir ses effets de façon notable sur la vie aquatique, notamment des espèces migratrices, ou sur la qualité, le régime, le niveau et le mode d'écoulement des eaux.

### ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de HESDIN.

Par ordonnance du 10 décembre 2013, M. le Président du Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête qui se compose comme suit :

### Président :

- Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom à la retraite

### Membres Titulaires :

- Monsieur Hervé TOUZART, Commandant de police à la retraite
- Monsieur Claude HENNION, Directeur général des services de mairie en retraite

### Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Claude PLICHARD, Ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite

En cas d'empêchement de Madame Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Hervé TOUZART.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

## ARTICLE 4 : RESPONSABLE DE L'OPERATION

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées au :

Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA)  
19, place d'Armes  
62140 HESDIN

## ARTICLE 5 : DOSSIER D'ENQUETE

Les pièces du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, seront déposées au sein des mairies susvisées pendant toute la durée de l'enquête, pour être communiquées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il en sera dressé procès-verbal de dépôt.

## ARTICLE 6 : REGISTRE D'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête unique concernant chaque volet de l'enquête, établi sur feuillets non mobiles, et côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête sera ouvert en mairie précitées.

## ARTICLE 7 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations les:

- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin
- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frévent
- le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Fillièvres
- le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Montreuil-sur-mer
- le mardi 25 février de 09h00 à 12h00 en mairie de Brimeux
- le mardi 25 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de La Calotterie
- le jeudi 27 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche
- le jeudi 27 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Frévent
- le vendredi 7 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Montreuil-sur-mer

- le vendredi 7 mars 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Étaples
- le samedi 8 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin
- le jeudi 13 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de La Calotterie
- le vendredi 14 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche
- le mercredi 19 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Étaples
- le mercredi 19 mars 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Hesdin

Pendant le délai fixé à l'article 1er, les intéressés pourront aussi faire connaître leurs observations :

- soit en les consignants directement sur les registres d'enquêtes ouverts en mairies comme indiqué à l'article précédent ;
- soit en les adressant par écrit au Président de la commission d'enquête en mairie d'HESDIN lequel les annexera au registre déposé en cette même mairie.

#### **ARTICLE 8 : DELIBERATION**

Les conseils municipaux des communes concernées par le projet donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les avis exprimés ultérieurement ne pourront être pris en compte.

#### **ARTICLE 9 : CLOTURE DE L'ENQUETE**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête.

Ces registres lui seront transmis par les maires des communes concernées dès la clôture de l'enquête.

Dès réception des registres d'enquêtes et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontre, sous la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête rédigera un rapport unique pour l'ensemble des volets de l'enquête et des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises. Elle précisera si ses conclusions sont favorables ou non au projet.

Ces opérations, dont il sera dressé procès-verbal, devront être terminées dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Le président de la commission d'enquête transmettra ensuite l'ensemble, accompagné du dossier d'enquête de la mairie siège, à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

#### **ARTICLE 10 : OBSERVATION DU PETITIONNAIRE SUR LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera portée par le Préfet du Pas-de-Calais à la connaissance de M. le Président du SYMCEA, auquel un délai de 15 jours est accordé pour éventuellement présenter ses observations par écrit au Préfet directement ou par mandataire, concernant l'intérêt général du projet.

## **ARTICLE 11 : DECISION**

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

## **ARTICLE 12 : PUBLICITE DU RAPPORT**

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairies susvisées ainsi qu'en Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP), pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ces documents sera également mise en ligne, pendant un an, sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau))

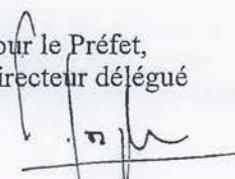
Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en adressant sa demande écrite à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP).

## **ARTICLE 12 : EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents, les Maires de Magnicourt-sur-Canche, Sars-le-Bois, Berlancourt-le-Cauroy, Estrée-Wamin, Rebreuviette, Rebreuve-sur-Canche, Bouret-sur-Canche, Frévent, Ligny-sur-Canche, Boubers sur Canche, Monchel sur Canche, Conchy sur Canche, Aubrometz, Fillievres, Galametz, Wail, Willeman, Vieil Hesdin, Saint Georges, Saint Austreberthe, Marconne, Hesdin, Marconnelle, Guisy, Bouin Plumoison, Aubin-Saint-Vaast, Contes, Maresquel, Beaurainville, Lespinoy, Marenla, Brimeux, Marles-sur-Canche, Beaumerie-Saint-Martin, Neuville-sous-Montreuil, Montreuil-sur-Mer, Attin, La Madelaine-sous-Montreuil, La Calloterie, Beutin, Brexent Enocq, Saint Josse, Étaples, et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 17 janvier 2014

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué

  
Frédéric JOSEPH

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
-----  
**PREFECTURE**  
**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES**  
**Bureau des Procédures d'Utilité Publique**  
-----

**SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)**  
-----

Communes de **MAGNICOURT-SUR-CANCHE, SARS-LE-BOIS, BERLANCOURT-LE-CAUROY, ESTREE-WAMIN, REBREUVIETTE, REBREUVE-SUR-CANCHE, BOURET-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, BOUBERS-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, AUBROMETZ, FILLIEVRES, GALAMETZ, WAIL, WILLEMAN, VIEIL HESDIN, SAINT GEORGES, SAINTE AUSTREBERTHE, MARCONNE, HESDIN, MARCONNELLE, GUISY, BOUIN PLUMOISON, AUBIN-SAINT-VAAST, CONTES, MARESQUEL, BEAURAINVILLE, LESPINOY, MARENLA, BRIMEUX, MARLES-SUR-CANCHE, BEAUMERIE-SAINT-MARTIN, NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL, MONTREUIL-SUR-MER, ATTIN, LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL, LA CALLOTTERIE, BEUTIN, BREXENT ENOCQ, SAINT JOSSE, ETAPLES**

-----  
**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
RELATIVE AU PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ECOLOGIQUE DE LA CANCHE ET  
SES PETITS AFFLUENTS**  
-----

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 17 février au 19 mars 2014 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de gestion quinquennal de la Canche et ses petits affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

**– Président :**

Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom à la retraite

**– Membres Titulaires :**

Monsieur Hervé TOUZART, Commandant de police à la retraite  
Monsieur Claude HENNION, Directeur général des services de mairie en retraite

**– Membre suppléant :**

Monsieur Jean-Claude PLICHARD, Ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite

En cas d'empêchement de Madame Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Hervé TOUZART.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'HESDIN.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie d'HESDIN.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin
- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frévent
- le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Fillièvres
- le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Montreuil-sur-mer
- le mardi 25 février de 09h00 à 12h00 en mairie de Brimeux
- le mardi 25 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de La Calotterie
- le jeudi 27 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche
- le jeudi 27 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Frévent
- le vendredi 7 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Montreuil-sur-mer
- le vendredi 7 mars 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Étaples
- le samedi 8 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin
- le jeudi 13 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de La Calotterie
- le vendredi 14 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche
- le mercredi 19 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Étaples
- le mercredi 19 mars 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Hesdin

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA), 19, place d'Armes, 62140 HESDIN.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

ordinaire du 15 décembre 2013, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, sa mise en liquidation amiable et la nomination comme liquidateur de Catherine Bottigliengo demeurant au 4B rés du Gal de Gaulle - 62161 MAROEUIL lui confiant les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de liquidation est fixé au 14B rés du Gal de Gaulle - 62161 MAROEUIL où devra être adressée toute correspondance. Mention sera faite au RCS d'Arras.

**AVIS DE CONSTITUTION**

**E.A.R.L. DU CHEMIN VERT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2014 prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à LE PARCQ, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Exploitation agricole à responsabilité limitée.  
**Dénomination** : DU CHEMIN VERT  
**Siège social** : LE PARCQ (62770), 5 Rue du Chemin Vert  
**Objet** : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 10 000 euros  
**Gérance** : Monsieur Alain VARLET, demeurant à LE PARCQ (62770), 5 Rue du Chemin Vert, pour une durée indéterminée  
Les statuts contiennent les clauses d'agrément de cession des parts.  
La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce et des sociétés d'ARRAS.  
Pour avis, la gérance.

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

**PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES  
GENERALES  
Bureau des Procédures d'Utilité  
Publique**

**SYNDICAT MIXTE CANCHE  
ET AFFLUENTS (SYMCEA)**

**Communes de MAGNICOURT-SUR-CANCHE, SARS-LE-BOIS, BERLANCOURT-LE-CAUROY, ESTREE-WAMIN, REBREVUETTE, REBREVUE-SUR-CANCHE, BOURET-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, BOUBERS-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, AUBROMETZ, FILLIEVRES, GALAMETZ, WAIL, WILLEMAN, VIEIL HESDIN, SAINT GEORGES, SAINTE AUSTREBERTHE, MARCONNE, HESDIN, MARCONNELLE, GUISSY, BOUIN PLUMOISON, AUBIN-SAINT-VAAST, CONTES, MARESQUEL, BEAURAINVILLE, LESPINOY, MARENLA, BRIMEUX, MARLES-SUR-CANCHE, BEAUMERIE-SAINT-MARTIN, NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL, MONTREUIL-SUR-MER, ATTIN, LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL, LA CALLOTTERIE, BEUTIN, BREXENT ENOCQ, SAINT JOSSE, ETAPLES**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
ET DE DECLARATION D'INTERET  
GENERAL RELATIVE AU PLAN  
DE GESTION QUINQUENNAL  
ECOLOGIQUE DE LA CANCHE  
ET SES PETITS AFFLUENTS**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE  
PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 17 février au 19 mars 2014 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de gestion quinquennal de la Canche et ses petits affluents sur le territoire des communes précitées.  
Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA).  
La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :  
- **Président** : Madame Chantal CAR-

NEL, cadre supérieur chez France Télécom à la retraite.  
- **Membres Titulaires** : Monsieur Hervé TOUZART, Commandant de police à la retraite ; Monsieur Claude HENNION, Directeur général des services de mairie en retraite.

- **Membre suppléant** : Monsieur Jean-Claude PLICHARD, Ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite.  
En cas d'empêchement de Madame Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Hervé TOUZART.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.  
Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'HESDIN.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie d'HESDIN.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin
  - le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frévent
  - le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Fillievres
  - le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Montreuil-sur-mer
  - le mardi 25 février de 09h00 à 12h00 en mairie de Brimeux
  - le mardi 25 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de La Calotterie
  - le jeudi 27 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche
  - le jeudi 27 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Frévent
  - le vendredi 7 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Montreuil-sur-mer
  - le vendredi 7 mars 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Etappes
  - le samedi 8 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin
  - le jeudi 13 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de La Calotterie
  - le vendredi 14 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche
  - le mercredi 19 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Etappes
  - le mercredi 19 mars 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Hesdin
- Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA), 19, place d'Armes, 62140 HESDIN.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

Avis de constitution de la SAS LES JARDINS DE CATHERINE. **Capital** : 500 €. **Siège social** : 9 Rue de la Chapelle 62130 Siracourt. **Objet** : activité de services à la personne pour l'entretien courant de jardin pour les particuliers. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Arras. **Gérance** : Mme VEREECQUE-LEBRUN Catherine demeurant 9 Rue de la Chapelle 62130 Siracourt.

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

**PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES  
GENERALES  
Bureau de l'Animation Territoriale  
et des Entreprises**

Lors de sa réunion du 7 février 2014, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Pas-de-Calais a accordé à la Société en nom collectif LIDL sise 35, rue Charles Péguy à

Strasbourg (67200), l'autorisation de créer un ensemble commercial composé d'un supermarché à l'enseigne « LIDL », d'une surface de vente de 1286 m<sup>2</sup>, et d'une boucherie d'une surface de vente de 77 m<sup>2</sup>, à Méricourt (62680), rue Camille Desmoulins.

La Société en nom collectif LIDL agit en sa qualité de future exploitante du projet.

Le magasin existant, exploité sous l'enseigne « LIDL », à la même adresse que le projet, sera démoli.

Le texte de la décision sera affiché pendant un mois à la porte de la mairie de Méricourt.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 01/02/2014, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

**Dénomination** : DENEL  
**Capital social** : 1000 € divisés en 100 parts sociales.

**Siège social** : 35 Rue de la République à LIGNY EN CAMBRESIS 59191

**Objet** : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location d'immeubles et toutes opérations financières et immobilières se rattachant à l'objet social.

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans.  
Est nommé Gérant Monsieur DENHEZ Thierry demeurant au 35 Rue de la République à LIGNY EN CAMBRESIS 59191.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de DOUAL.  
Pour insertion, le Gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 12/02/2014, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

**Dénomination** : JAMALYS  
**Capital social** : 1000 € divisés en 100 parts sociales.

**Siège social** : 178B rue de Saint Quentin CAUDRY 59540

**Objet** : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location d'immeubles et toutes opérations financières et immobilières se rattachant à l'objet social.

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans.  
Est nommée Gérante Madame TISON Lysiane veuve SARRASIN demeurant à ABSCON (59) au 7 Rue du 8 mai 45.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de DOUAL.  
Pour insertion, la Gérante.

Par acte sous seing privé du 17/02/14, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : AB COURTAGE AMENAGEMENTS. **Objet social** : la commercialisation et la vente par tous canaux de distribution de tous produits et services de maîtrise d'œuvre, de pilotage de chantier, de courtage de travaux, la construction de maison et les produits de construction bois. **Capital social** : 1000 €. **Siège social** : 59 Rue Henri Barbusse 62860 Ecourt-Saint-Quentin. **Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Arras. **Gérant** : M. Arnaud BAUDUIN demeurant 59 Rue Henri Barbusse, 62860 ECOURT-SAINT-QUENTIN.

**LE RESTAURANT DE LA PLACE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500 €  
**Siège social** : 6, Grand'Place  
62147 HERMIES  
SIREN 450 044 300 RCS ARRAS

Aux termes du procès-verbal du 30 janvier 2014, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS d'ARRAS. Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 31/12/2013, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

**Dénomination** : TYPO  
**Capital social** : 1000 € divisés en 100 parts sociales.

**Siège social** : 29 Route Nationale CAUDRY 59540

**Objet** : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement

l'exploitation par bail, location d'immeubles et toutes opérations financières et immobilières se rattachant à l'objet social.

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans.  
Est nommée Gérante Madame DEHON Eliane demeurant au 51 Rue de Caullery à Walincourt-Selvigny (59).  
La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de DOUAL.  
Pour insertion, la Gérante.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 31/12/2013, il a été constitué une Société par Action Simplifiée Unipersonnelle.

**Dénomination** : TYPOUB  
**Capital social** : 1000 € divisés en 100 parts sociales.

**Siège social** : 29 Route Nationale CAUDRY 59540

**Objet** : La société a pour objet d'exercer l'activité de lettrage, sérigraphie, informatique, gravure, et toutes opérations commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans.  
Est nommée Présidente Madame DEHON Eliane demeurant au 51 Rue de Caullery à Walincourt-Selvigny (59).

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de DOUAL.  
Pour insertion, la Présidente.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE DESVRES-SAMER**

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE SAMER  
SECONDE PARUTION**

M. le Président de la CCDS, par arrêtés des 20 décembre 2013 et 5 février 2014, met à l'information du public le contenu de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAMER.

Ce temps d'information du public sur la modification simplifiée du PLU de SAMER, se tiendra sur trente et un jours, du **lundi 17 février 2014 à 9 h, au jeudi 20 mars 2014 à 17 h.**

Cette procédure de modification vise trois changements ponctuels :

**Zone AU Impasse Letoquoi** : Réécriture des 2 « Orientations d'aménagement », et Changement du zonage, à séparer entre IAU et 2 AU.

**Terrain ex-Gendarmerie** : Passage d'une parcelle en zonage UH en UC pour permettre la réalisation de logements, dont sociaux.

**ZAL d'Etienfort** : Passage de 2 parcelles de 2AU en 1AU.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés à la Mairie de SAMER, et à la Communauté de Communes de Desvres-Samer du **lundi 17 février 2014 à 9 h au jeudi 20 mars 2014 à 17 h** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de la Communauté de Communes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit à : Monsieur le Président de la CCDS - « Modification du PLU de la commune de SAMER » -

Communauté de Communes de Desvres-Samer - 41 Rue des Potiers 62240 Desvres.

A l'issue de la procédure, le dossier restera à consultation du public.

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

**PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES  
GENERALES  
Bureau de l'Animation Territoriale  
et des Entreprises**

Lors de sa réunion du 7 février 2014, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Pas-de-Calais a accordé à la Société en nom collectif LIDL sise 35, rue Charles Péguy à Strasbourg (67200), l'autorisation de procéder à l'extension de 900 m<sup>2</sup> à 1163 m<sup>2</sup> (+ 263 m<sup>2</sup>) de la surface de vente du supermarché à l'enseigne « LIDL » situé à Avion (62210), 4, rue du 4 Septembre.

La Société en nom collectif LIDL agit en sa qualité de future exploitante du projet.

Le texte de la décision sera affiché pendant un mois à la porte de la mairie d'Avion.

**SAS BETIC+**  
**Capital social : 1 000 €**  
**Siège social : 106 Av Jean Baptiste Lebas, 59100 Roubaix**  
**RCS de Lille Métropole N° 793 087 396**

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes du procès verbal en date du 12/02/2014, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la modification de siège social, à compter du 13/02/2014 et de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

**Ancienne mention** : 106 Av Jean Baptiste Lebas, 59100 Roubaix

**Nouvelle mention** : App 256, 57 Rue Maréchal Foch, 59100 Roubaix

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole.

Le Président, Mme AYARI.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 12 février 2014, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

**Dénomination** : MAXERI  
**Capital social** : 1000 € divisés en 100 parts sociales.

**Siège social** : 12 Rue de Graincourt à HAVRINCOURT 62147

**Objet** : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location d'immeubles et toutes opérations financières et immobilières se rattachant à l'objet social.

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans.  
Est nommée Gérante Madame KOPACZ Valérie demeurant à SOMAIN 59490 au 92 Rue Joseph Bouliez.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de DOUAL.  
Pour insertion, la Gérante.

**Vos annonces légales dans Horizons Nord-Pas de Calais**

Votre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour le Nord et le Pas-de-Calais

Tél. 03 21 50 24 74  
Fax. 03 21 50 30 88  
legales@horizons-npdc.fr

DEVIS GRATUIT

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

Arrêté de décembre 2013 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.  
Enquêtes publiques

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES

Communes d'HUCLIER et d'HESTRUS

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN « SEPE » DU HAILLAME

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral du 20 janvier 2014 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'un mois, sur le projet présenté par la SEPE du HAILLAME, dont le siège social est Tour de l'Europe 183 - 3, bd de l'Europe à MULHOUSE, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'HUCLIER et d'HESTRUS.  
Cette enquête se déroulera en Mairie d'HUCLIER, siège de l'enquête, du 17 février 2014 au 20 mars 2014 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des Mairies d'HUCLIER et d'HESTRUS.  
Monsieur Hubert TOURNEUX, retraité du Ministère de la Défense, Commissaire-Enquêteur, sera présent à la Mairie d'HUCLIER, siège de l'enquête, le lundi 17 février de 9 heures à 12 heures, le mardi 25 février de 14 heures à 17 heures, le lundi 10 mars de 14 heures à 17 heures, le samedi 15 mars de 9 heures à 12 heures, le jeudi 20 mars de 15 heures à 18 heures.  
À l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter. Les rapports et conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairies d'ANVIN, BAILLEUL-LES-PERNES, BOURS, BOYVAL, BRYAS, CONTEVILLE, DIEVAL, EPS, FIEFS, FONTAINE-LES-BOULANS, GAUCHIN-VERLOINGT, HERNICOURT, HESTRUS, HEUCHIN, HUCLIER, LA THEULOYE, MAREST, MONCHY-BRETON, MONCHY-CAYEUX, NEDON, OSTREVILLE, PERNES, PRESSY, SACHIN, SAINS-LES-PERNES, ST-MICHEL-SUR-TERNOISE, ST-POL-SUR-TERNOISE, TANGRY, TROISVEAUX, VALHONN, WVRANS-SUR-TERNOISE, pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent consulter le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, puis ultérieurement les rapports et conclusions du Commissaire-Enquêteur sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (Publications - Consultation du public).

1236758600

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES  
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)

Communes de MAGNICOURT-SUR-CANCHE, SARS-LE-BOIS, BERLANCOURT-LE-CAUROY, ESTREE-WAMIN, REBREVUETTE, REBREVUE-SUR-CANCHE, BOURRET-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, BOUBERS-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, AUBROMETZ, FILLIÈVRES, GALAMETZ, WAIL, WILLEMAN, VIEIL HESDIN, SAINT GEORGES, SAINTE AUSTREBERTHE, MARCONNE, HESDIN, MARCONNELLE, GUISY, BOUIN PLUMOISON, AUBRY-SAINT-VAAST, CONTES, MARESCHEL, BEAURAINVILLE, LESPINOY, MAREUIL, BRIMEUX, MARLES-SUR-CANCHE, BEAUMERIE-SAINT-MARTIN, NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL, MONTREUIL-SUR-MER, ATTIN, LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL, LA CALLOTTERIE, BEUTIN, BREXEINT ENOCQ, SAINT JOSSE, ETAPLES

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
RELATIVE AU PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ÉCOLOGIQUE  
DE LA CANCHE ET SES PETITS AFFLUENTS

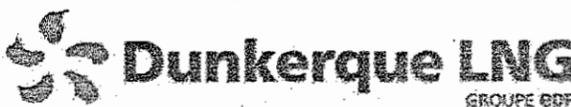
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 17 février au 17 mars 2014 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de gestion quinquennal de la Canche et ses petits affluents sur le territoire des communes précitées.  
Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA). La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :  
- Président : Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom à la retraite  
- Membres Titulaires : Monsieur Hervé TOUZART, Commandant de police à la retraite  
Monsieur Claude HENNION, Directeur général des services de mairie en retraite  
- Membre suppléant : Monsieur Jean-Claude Plichard, Ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite  
En cas d'empêchement de Madame Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Hervé TOUZART.  
En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.  
Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'HESDIN.  
Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie d'HESDIN.  
La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :  
- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin  
- le lundi 17 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Frévent  
- le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de FILLIÈVRES  
- le lundi 17 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Montreuil-sur-mer  
- le mardi 25 février de 09h00 à 12h00 en mairie de Brimeux  
- le mardi 25 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de La Calotterie  
- le jeudi 27 février 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche  
- le jeudi 27 février 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie de Frévent  
- le vendredi 7 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Montreuil-sur-mer  
- le vendredi 7 mars 2014 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Étaples  
- le samedi 8 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hesdin  
- le jeudi 13 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de La Calotterie  
- le vendredi 14 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie de Rebreuve-sur-Canche  
- le mercredi 19 mars 2014 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Étaples  
- le mercredi 19 mars 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie d'HESDIN  
Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA), 19, place d'Armes, 62140 HESDIN.  
Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.  
Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/ BPUP).  
À l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

1237161400

**ANNONCES MARCHES PUBLICS**

Arrêté de décembre 2013 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.  
Marchés publics de fournitures et services  
Procédures adaptées de + 90 000 euros



**Avis de publicité**

Identification de l'organisme qui passe le marché : DUNKERQUE LNG, Centre tertiaire des 3 Ponts, 30, rue l'Hermitte 59140 DUNKERQUE  
Contact : Clotilde LASSEREZ  
Tél: 03.61.60.22.82 - E-mail : ext-c.lasserez@dunkerqueing.com  
Objet du marché : MISE EN PLACE ET MAINTENANCE D'UNE APPLICATION DE CONSULTATION DE PRISES DE VUE DE CHANTIER Géo-REFERENCÉES (SOUS ENVIRONNEMENT MAC OS X)  
Nombre et consistance des lots:  
LOT 1: mise en place et hébergement d'une application de consultation des prises de vue de chantier géo-référencées  
LOT 2: support et maintenance de l'application  
Procédure : la procédure est une procédure ouverte à laquelle toutes les entreprises peuvent remettre une offre  
Critères de sélection : références, pertinence de l'architecture matérielle, planning de réalisation, prix, compétences et organisation de l'équipe affectée au projet  
Date limite de réception des offres : 15/03/2014  
Renseignements divers : le dossier de consultation complet peut être demandé par courriel à l'adresse suivante : ext-c.lasserez@dunkerqueing.com

1239053400

**Avis d'appel d'offres**



**INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Référence du marché : 2014.004  
REGION NORD PAS DE CALAIS 151 avenue Hoover 59555 Lille Cedex  
France Tél : 0328826287  
Marché de services - Appel d'offres ouvert  
OBJET DU MARCHÉ : 2014.004 MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DANS LE CADRE DE DÉBATS PUBLICS PORTÉS PAR L'INSTANCE RÉGIONALE DE DÉBAT PUBLIC  
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics  
http://marches.nordpasdecalais.fr  
Le dossier de consultation sera remis gratuitement après réservation par télécopie au 03.59.03.93.22 (REPROCOLOR)  
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31/03/2014 à 12 h  
Date d'envoi de l'avis : 17/02/2014

1241911400

**Avis d'attribution de marchés publics**



**Avis d'attribution**

Maître d'ouvrage : Régie Départementale de Transports - Avenue des Frères Coïnt BP 104 - 62453 BAPAUME CEDEX - Tel : 03.21.07.14.11 - Fax : 03.21.50.83.72  
Mode de passation : Procédure adaptée en application du CMP.  
Objet du Marché : FOURNITURE ET LIVRAISON DE PNEUMATIQUES POUR LE PARC ROULAÏT DE LA RDT 62 POUR L'ANNÉE 2014.  
Fournisseur retenu : METIFHOT PNEUS - 71, Avenue Jean Mermoz 69 356 LYON CEDEX 08  
Le lot complet à 1 995,63 € (H.T.) - (Marque unique)  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 Février 2014

1241879400



**Avis d'attribution**

Identification de l'organisme : Régie Départementale de Transports  
Avenue des Frères Coïnt - BP 104 - 62453 BAPAUME CEDEX  
Objet du Marché : FOURNITURE ET LIVRAISON DE GASOIL AU SIÈGE D'EXPLOITATION POUR LE PARC DE VÉHICULES DE LA RDT 62 POUR L'ANNÉE 2014. MARCHÉ DIT A BONS DE COMMANDE.  
Noms des titulaires retenus : D.M.E. ALMY à AVION : 1 083€  
D.M.S. à LOOS : 1 099,42€  
Tarification Hors Taxes, prix nets après rabais au 03/01/2014  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 Février 2014

1241892300

**VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES**

Arrêté de décembre 2013 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.

Maître Didier BASILIOS, Avocat au Barreau de LILLE  
28, avenue du Peuple Belge à LILLE - Tél. : 03.20.31.32.26

Maître Thierry LEJEUNE, Avocat au Barreau de BETHUNE  
550, rue L. Dussart - BRUAY-LA-BUISSIÈRE - Tél. : 03.21.62.45.03

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

LOCAL BUREAU, TROIS APPARTEMENTS  
situés à SAINS-EN-GOHELLE, 9, rue Nationale,  
formant les lots n° 1, 2, 3 et 5  
de l'ensemble immobilier cadastré section ZA n° 245  
pour une contenance de 405 m²

Au rez-de-chaussée, local à usage de bureau ou de commerce de 16,41 m², deux appartements de 65,45 m² et 73,74 m² et 1er étage : Appartement pour une surface de 71,39 m².  
DPE : néant.

**LE JEUDI 27 MARS 2014 à 11 HEURES**

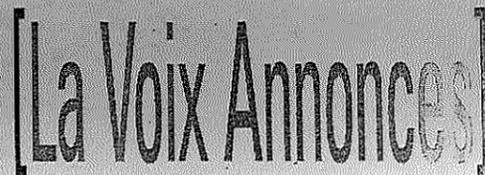
au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE, au Palais de Justice de ladite ville, place Lamartine.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de BETHUNE.

**MISE A PRIX : ..... 10 000,00 €**

Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BETHUNE où se trouve déposé le cahier des conditions de vente et où il peut être consulté (RG 13/51) ; à Maîtres Didier BASILIOS ou Thierry LEJEUNE, sus-nommés.

1240089200



**Augmentez le rendement  
de votre annonce !**

Des dizaines de rubriques  
et de sous-rubriques permettent  
de classer au mieux votre bien.

Nos hôtesses sont  
à votre disposition

pour vous guider

et vous aider à rédiger

vos annonces

au numéro au ur

**0 811 00 62**

Prix appel Normal

Symcécia : Syndicat Mixte  
Canche et Affluents

## Missions

**Budgets – Décisions**  
**Rétablissement de la**  
**continuité écologique**  
**« Entretien et restauration »**  
**du fleuve Canche et affluents**  
**Maîtrise des phénomènes**  
**d'érosion des sols et de**  
**ruissellements**

La pollution diffuse par les  
produits phytosanitaires

**Mise en oeuvre du Contrat de**  
**Baie de Canche**

Le mot du Président

Historique

Une thématique , une commission

Les grands dossiers du Contrat de  
baie

Actualités

+++++

**Equipe**

**Téléchargement**

**Vidéos**

**Revue de presse**

**Appel d'offres**

**Nos partenaires**

**Contact**

**Le site du SAGE de la Canche**

## Réseaux sociaux

**La page facebook du Symcécia**

## Restauration écologique de la Canche et ses petits affluents : enquête publique



Dans le cadre de la compétence « Entretien et restauration écologique de la Canche et de ses affluents », le Symcécia a réalisé des plans de gestion quinquennaux d'entretien et de restauration. Ces plans de gestion qui fixent les travaux à réaliser pour une période de 5 ans, sont soumis à enquêtes publiques à la suite desquelles les travaux programmés seront déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral.

L'objectif est de retrouver, à partir de travaux simples, un fonctionnement naturel pour nos rivières.

Profitez des enquêtes publiques pour donner votre avis !

Les permanences sont les suivantes :

- **Course et affluents : 3 mars au 4 avril**

Communes	Dates des permanences	Horaires
ESTREE	Lundi 3 mars 2014	15h à 18h
BEUSSENT	Samedi 8 mars 2014	9h à 12h
ENQUINS/BAILLONS	Mercredi 12 mars 2014	15h à 18h
BEUSSENT	Samedi 22 mars 2014	9h à 12h
ESTREE	Jeudi 27 mars 2014	15h à 18h
PARENTY	Vendredi 28 mars 2014	15h à 18h
MONTCAVREL	Samedi 29 mars 2014	9h à 12h
RECQUES/COURSE	Vendredi 4 avril 2014	15h à 18h
ATTIN LA PAIX FAITE	Samedi 5 avril 2014	9h à 12h

- **Canche et petits affluents : du 17 février au 19 mars**

Communes	Dates des permanences	Horaires
HESDIN	17/02/2014	de 09h à 12h
FREVENT	17/02/2014	de 09h à 12h
FILLIEVRES	17/02/2014	de 14h à 17h
MONTREUIL/MER	17/02/2014	de 14h à 17h
BRIMEUX	25/02/2014	de 09h à 12h
LA CALOTERIE	25/02/2014	de 14h à 17h
REBREUVE SUR CANCHE	27/02/2014	de 9h à 12h
FREVENT	27/02/2014	de 14h à 17h
MONTREUIL/MER	07/03/2014	de 09h à 12h
ETAPLES	07/03/2014	de 14h à 17h
HESDIN	08/03/2014	de 9h à 12h
LA CALOTERIE	13/03/2014	de 9h à 12h
REBREUVE SUR CANCHE	14/03/2014	de 9h à 12h
ETAPLES	19/03/2014	de 9h à 12h
HESDIN	19/03/2014	de 14h à 17h

04.03.14

## Rapport d'activités 2013 du Symcésa : un an d'actions pour l'eau et les milieux aquatiques

**VERIFICATION AFFICHAGE : Etat des lieux du 03 Février 2014**

43 COMMUNES	COMMUNES 8 LIEUX PERMANENCES	OK 25	KO 5	COMMENTAIRE	Certificat d’Affichage 35
1	Attin la Paix faite		X	Mairie fermée	
2	Aubin Saint Vaast		X	Mairie fermée	X
3	Aubrometz	X			X
4	Beaumerie Saint Martin	X			X
5	Beaurainville	X			X
6	Berlancourt le Cauroy	X			X
7	Beutin		X	Affiche non reçue	
8	Boubers sur Canche				X
9	Bouin Plumoison				X
10	Bouret sur Canche	X			X
11	Brexent Enocq				X
12	Brimeux	X			X
13	Conchy sur Canche	X			X
14	Contes	X			X
15	Estrée Wamin	X			
16	Etaples sur Mer				X
17	Fillièvres				X
18	Frèvent		X	Affiche non trouvée	X
19	Galametz	X			X
20	Guisy	X			
21	Hesdin	X			
22	La Calloterie				X
23	La Madelaine sous Montreuil				X
24	Lespinoy		X	Mairie fermée	
25	Ligny sur Canche	X			X
26	Magnicourt sur Canche	X			X
27	Marconne	X			X
28	Marconnelle	X			X
29	Marenla				X
30	Maresquel	X			X
31	Marles sur Canche				X
32	Monchel sur Canche	X			X
33	Montreuil sur mer				X
34	Neuille sous Montreuil				X
35	Rebreuve sur Canche	X			X
36	Rebreuviette	X			X
37	Saint Georges	X			X
38	Saint Josse				X
39	Sainte Austreberthe	X			X
40	Sars le Bois	X			X
41	Vieil Hesdin	X			
42	Wail	X			
43	Willeman				X

Chantal Carnel  
Président de la Commission d'Enquête  
0607819315  
37 rue Henri Lebleu  
62840 Fleurbaix  
[chantal.carnel@orange.fr](mailto:chantal.carnel@orange.fr)

**Objet : Enquête publique - Plan de gestion quinquennal écologique de la Canche et de ses petits affluents du 17 Février au 19 Mars 2014**

- *Arrêté préfectoral du 17 janvier 2014*
- *43 Communes concernées : Attin la Paix faite, Aubin Saint Vaast, Aubrometz, Beaumerie Saint Martin, Beaurainville, Berlancourt le Cauroy, Beutin, Boubers sur Canche, Bouin Plumoison, Bouret sur Canche, Brexent Enocq, Brimeux, Conchy sur Canche, Contes, Estrée Wamin, Etaples sur Mer, Fillièvres, Frèvent, Galametz, Guisy, Hesdin, La Calloterie, La Madelaine sous Montreuil, Lespinoy, Ligny sur Canche, Magnicourt sur Canche, Marconne, Marconnelle, Marenla, Maresquel, Marles sur Canche, Monchel sur Canche, Montreuil sur mer, Neuville sous Montreuil, Rebreuve sur Canche, Rebreuviette, Saint Georges, Saint Josse, Sainte Austreberthe, Sars le Bois, Vieil Hesdin, Wail, Willeman.*
- *Permanences dans les 8 communes de Brimeux, Etaples sur Mer, Fillièvres, Frèvent, Hesdin, La Calotterie, Montreuil sur mer, Rebreuve-sur-Canche.*

Madame, Monsieur le Maire

Veillez trouver ci-joint le registre d'enquête côté et paraphé par la commission d'enquête. Ce registre sera ouvert par vos soins et mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête du 17 Février au 19 Mars 2014, soit 31 jours consécutifs.

En cas d'impossibilité pour le commissaire enquêteur de pouvoir assurer sa permanence (intempérie...), je vous remercie de bien vouloir prendre note des coordonnées des personnes qui se seront présentées dans votre mairie, et de me les transmettre afin de pouvoir les recontacter.

Je vous remercie aussi de bien vouloir me transmettre par mail, une fois par semaine, les observations qui seront portées sur le registre.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre, ses annexes et la copie du certificat d'affichage seront ramassés le 20 mars ou retransmis à mon attention au siège du Symcéa, 19 Place d'Armes - 62140 Hesdin. Nous vous indiquerons la méthode retenue.

Le registre sera clos par la commission d'enquête.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté (délibération), chaque conseil municipal donnera son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir copie de cet avis par mail.

Afin de compléter et valider vos adresses de messagerie, **merci de m'accuser réception de votre registre par mail à l'adresse [chantal.carnel@orange.fr](mailto:chantal.carnel@orange.fr)**

Veillez croire, Madame et Monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le 05/02/2014

Le Président de la Commission d'Enquête  
Chantal Carnel



TABLEAU DES PERMANENCES :

PERMANENCES CANCHE PAR COMMUNE				
25/02/2014	MARDI	09H00-12H00	BRIMEUX	CLAUDE HENNION
07/03/2014	VENDREDI	14H00-17H00	ETAPLES	CLAUDE HENNION
19/03/2014	MERCREDI	09H00-12H00	ETAPLES	CHANTAL CARNEL
17/02/2014	LUNDI	14H00-17H00	FILLIEVRES	CHANTAL CARNEL
17/02/2014	LUNDI	09H00-12H00	FREVENT	HERVE TOUZART
27/02/2014	JEUDI	14H00-17H00	FREVENT	HERVE TOUZART
17/02/2014	LUNDI	09H00-12H00	HESDIN	CHANTAL CARNEL
08/03/2014	SAMEDI	09H00-12H00	HESDIN	CHANTAL CARNEL
19/03/2014	MERCREDI	14H00-17H00	HESDIN	CHANTAL CARNEL
25/02/2014	MARDI	14H00-17H00	LA CALOTTERIE	CLAUDE HENNION
13/03/2014	JEUDI	09H00-12H00	LA CALOTTERIE	HERVE TOUZART
17/02/2014	LUNDI	14H00-17H00	MONTREUIL SUR MER	HERVE TOUZART
07/03/2014	VENDREDI	09H00-12H00	MONTREUIL SUR MER	CLAUDE HENNION
27/02/2014	JEUDI	09H00-12H00	REBREUVE SUR CANCHE	HERVE TOUZART
14/03/2014	VENDREDI	09H00-12H00	REBREUVE SUR CANCHE	CLAUDE HENNION

Chantal Carnel  
Président de la Commission d'Enquête  
0607819315  
37 rue Henri Lebleu  
62840 Fleurbaix  
[chantal.carnel@orange.fr](mailto:chantal.carnel@orange.fr)

**Objet : Enquête publique - Plan de gestion quinquennal écologique de la Canche et de ses petits affluents du 17 Février au 19 Mars 2014**

- *Arrêté préfectoral du 17 janvier 2014*
- *43 Communes concernées : Attin la Paix faite, Aubin Saint Vaast, Aubrometz, Beaumerie Saint Martin, Beaurainville, Berlancourt le Cauroy, Beutin, Boubers sur Canche, Bouin Plumoison, Bouret sur Canche, Brexent Enocq, Brimeux, Conchy sur Canche, Contes, Estrée Wamin, Etaples sur Mer, Fillièvres, Frèvent, Galametz, Guisy, Hesdin, La Calloterie, La Madelaine sous Montreuil, Lespinoy, Ligny sur Canche, Magnicourt sur Canche, Marconne, Marconnelle, Marenla, Maresquel, Marles sur Canche, Monchel sur Canche, Montreuil sur mer, Neuville sous Montreuil, Rebreuve sur Canche, Rebreuviette, Saint Georges, Saint Josse, Sainte Austreberthe, Sars le Bois, Vieil Hesdin, Wail, Willeman.*

Madame, Monsieur le Maire

Le délai d'enquête sera expiré le soir du mercredi 19 Mars 2014, je vous remercie de bien vouloir renvoyer, dès le lendemain, le registre, ses annexes et la copie du certificat d'affichage à mon attention au siège du Symcéa, 19 Place d'Armes - 62140 Hesdin (article 9 de l'arrêté).

Le registre sera clos par la commission d'enquête.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté (délibération), chaque conseil municipal donnera son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir copie de cet avis par courrier au siège du Symcéa ou par mail.

Veillez croire, Madame et Monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le 14/03/2014

Le Président de la Commission d'Enquête  
Chantal Carnel



**De:** Chantal Carnel - Commissaire Enquêteur <chantal.carnel@orange.fr>  
**Envoyé:** vendredi 14 mars 2014 10:52  
**À:** 'mairie-berlencourt@wanadoo.fr'; 'estreemairie@xilan.fr'; 'mmairie@xilan.fr';  
'mairie.rebreuvesurcanche@orange.fr'; 'mairie.rebreuviette@wanadoo.fr';  
'mairiedesarslebois@wanadoo.fr'; 'mairie.fillievres@wanadoo.fr';  
'mairiegalametz@orange.fr'; 'commune.vieilhesdin@wanadoo.fr';  
'mairiedewail62770@orange.fr'; 'mairie@willeman.fr'; 'communeaubrometz@laposte.net';  
'mairie-bouberssurcanche@wanadoo.fr'; 'mairie.bouret@wanadoo.fr'; 'mairie.conchy-sur-  
canche@wanadoo.fr'; 'assainissement@villedefrevent.fr'; 'mairie@villedefrevent.fr';  
'prevention@villedefrevent.fr'; 'mairie.ligny-sur-canche@wanadoo.fr';  
'commune.monchel-sur-canche@laposte.net'; 'commune.aubinstvaast@wanadoo.fr';  
'commune-bouin-plumoisson@wanadoo.fr'; 'commune.contes@wanadoo.fr';  
'mairie.guizy@orange.fr'; 'villed'Hesdin@wanadoo.fr'; 'commune.marconne@wanadoo.fr';  
'commune-marconnelle@wanadoo.fr'; 'commune-ste-austreberthe@orange.fr';  
'attin.mairie@orange.fr'; 'mairie.beaumerie@wanadoo.fr'; 'mairie.de.beutin@wanadoo.fr';  
'commune.madelaine.m@orange.fr'; 'mairie-accueil@hotmail.fr';  
'mairie.neuville.sous.montreuil@wanadoo.fr'; 'mairie.brexent.enocq@wanadoo.fr';  
'accueil@etaples-sur-mer.net'; 'mairie.stjosse@wanadoo.fr';  
'mairie.beaurainville@fr.oleane.com'; 'secretariat.brimeux@wanadoo.fr';  
'lespinoy@wanadoo.fr'; 'commune-de-marenla@orange.fr'; 'maresquel-  
ecquemecourt@wanadoo.fr'; 'mairiemarlessurcanche@orange.fr'

**Objet:** REGISTRE - Enquête publique - Plan de gestion quinquennal écologique de la Canche et de ses petits affluents

**Pièces jointes:** Chantal Carnel.vcf

Chantal Carnel  
Président de la Commission d'Enquête  
0607819315  
37 rue Henri Lebleu  
62840 Fleurbaix  
[chantal.carnel@orange.fr](mailto:chantal.carnel@orange.fr)

**Objet : Enquête publique - Plan de gestion quinquennal écologique de la Canche et de ses petits affluents du 17 Février au 19 Mars 2014**

➤ *Arrêté préfectoral du 17 janvier 2014*

➤ *43 Communes concernées : Attin la Paix faite, Aubin Saint Vaast, Aubrometz, Beaumerie Saint Martin, Beaurainville, Berlancourt le Cauroy, Beutin, Boubers sur Canche, Bouin Plumoisson, Bouret sur Canche, Brexent Enocq, Brimeux, Conchy sur Canche, Contes, Estrée Wamin, Etaples sur Mer, Fillièvres, Frèvent, Galametz, Guisy, Hesdin, La Calloterie, La Madelaine sous Montreuil, Lespinoy, Ligny sur Canche, Magnicourt sur Canche, Marconne, Marconnelle, Marenla, Maresquel, Marles sur Canche, Monchel sur Canche, Montreuil sur mer, Neuville sous Montreuil, Rebreuve sur Canche, Rebreuviette, Saint Georges, Saint Josse, Sainte Austreberthe, Sars le Bois, Vieil Hesdin, Wail, Willeman.*

Madame, Monsieur le Maire

Le délai d'enquête sera expiré le soir du mercredi 19 Mars 2014, je vous remercie de bien vouloir renvoyer, dès le

lendemain, le registre, ses annexes et la copie du certificat d'affichage à mon attention au siège du Symcéa, 19 Place d'Armes - 62140 Hesdin (article 9 de l'arrêté).

Le registre sera clos par la commission d'enquête.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté (délibération), chaque conseil municipal donnera son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir copie de cet avis par courrier au siège du Symcéa ou par mail.

Merci de me faire savoir par retour mail si vous avez des observations portées sur le registre.

Veillez croire, Madame et Monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

CHANTAL CARNEL



**De:** Chantal Carnel - Commissaire Enquêteur <chantal.carnel@orange.fr>  
**Envoyé:** vendredi 14 mars 2014 10:07  
**À:** Hervé Régniez (herve.regniez@symcea.fr)  
**Cc:** Chérigie Valérie (valerie.cherigie@symcea.fr)  
**Objet:** RECUPERATION REGISTRES  
**Pièces jointes:** Courrier mairie registre.docx

Monsieur Régniez bonjour

Veillez trouver le courrier destiné aux mairies pour le renvoi des registres au SYMCEA  
En parallèle, je le transmettrai par mail aux communes pour lesquelles je possède une adresse mail

Cordialement

Chantal Carnel

**De:** Chantal Carnel - Commissaire Enquêteur <chantal.carnel@orange.fr>  
**Envoyé:** lundi 24 mars 2014 13:06  
**À:** Hervé Régniez (herve.regniez@symcea.fr); Chérigie Valérie (valerie.cherigie@symcea.fr)  
**Cc:** Claude Hennion (clhennion@numericable.fr); Herve Touzart  
**Objet:** Retour des registres, certificats d'affichage et délibérations  
**Pièces jointes:** SUIVI REGISTRES.docx

Bonjour

Je vous transmet un tableau de suivi des retours des pièces : registres, certificats d'affichage et délibérations

Merci de compléter ce tableau et si possible de nous le retourner chaque jour

J'ai en ma possession ce midi 4 registres (voir tableau)

Si des observations sont portées, merci également de nous en faire copie.

Un rappel des mairies nous parait nécessaire pour un rapatriement plus rapide

Cordialement

Chantal Carnel

**De:** GALINSKI Vanessa PREF62-DAGE <vanessa.galinski@pas-de-calais.gouv.fr>  
**Envoyé:** vendredi 25 avril 2014 18:21  
**À:** chantal carnel  
**Cc:** Valérie Chérigié - Symcéa; Hervé Régniez - Symcéa  
**Objet:** Re: Re: Tr: ENQUETE CANCHE ET PETITS AFFLUENTS  
**Pièces jointes:** vanessa\_galinski.vcf

Bonjour Mme Carnel

La remise du rapport et des conclusions est donc prolongée de 15 jours, suite à l'accord du SYMCEA.

Je propose pour les communes qui n'ont pas reçu le registre ou qui ont retourné celui-ci mais qui ne vous est pas parvenu, qu'elles fassent une attestation indiquant que personne n'est venu demander le registre et n'a donc souhaité inscrire des observations.

Cordialement et bon week end

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Re: Tr: ENQUETE CANCHE ET PETITS AFFLUENTS

De : Valérie Chérigié - Symcéa <valerie.cherigie@symcea.fr>

Pour : GALINSKI Vanessa PREF62-DAGE <vanessa.galinski@pas-de-calais.gouv.fr>

Copie à : Hervé Régniez - Symcéa <herve.regniez@symcea.fr>, "chantal carnel" <chantal.carnel@orange.fr>

Date : 22/04/2014 11:43

Bonjour Mme Galinski,

je suis favorable à cette prolongation proposée par la Commission D'enquête.

Je vous assure que nous mettons tout en œuvre pour récupérer les registres au plus vite et vous en informerons dans les meilleurs délais.

Pouvez-vous m'indiquer la date du report ? S'agit-il d'un nouvel arrêté ?

Cordialement, Valérie Chérigié.

**From:** [GALINSKI Vanessa PREF62-DAGE](mailto:vanessa.galinski@pas-de-calais.gouv.fr)

**Sent:** Tuesday, April 22, 2014 8:28 AM

**To:** [valerie.cherigie@symcea.fr](mailto:valerie.cherigie@symcea.fr)

**Subject:** Tr: ENQUETE CANCHE ET PETITS AFFLUENTS

Bonjour Mme Chérigié,

Conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement la commission d'enquête relative au plan de gestion de la Canche sollicite un délai supplémentaire pour rendre son rapport et ses conclusions. Conformément à ce même article je sollicite votre avis sur la question.

Je vous remercie par avance.

Cordialement

----- Message original -----

**Sujet :**[INTERNET] ENQUETE CANCHE ET PETITS AFFLUENTS

**Date :**Mon, 21 Apr 2014 20:38:15 +0200

**De :**chantal carnel <mailto:chantal.carnel@orange.fr>

**Pour :**'GALINSKI Vanessa PREF62-DAGE' <mailto:vanessa.galinski@pas-de-calais.gouv.fr>

**Copie à :**Chérigie Valérie <mailto:valerie.cherigie@symcea.fr>, Hervé Régniez  
<mailto:herve.regniez@symcea.fr>, "Herve Touzart" <mailto:h.touzart@gmail.com>, "Claude  
Hennion" <mailto:clhennion@numericable.fr>, "Christelle BLAIND"  
<mailto:christelle.blaind@juradm.fr>, 'Arnaud Rousselle - Symcéa'  
<mailto:arnaud.rousselle@sagedelacanche.fr>

**Références :**[mailto:000d01cf5ca8\\$1781fe10\\$4685fa30\\$@orange.fr](mailto:000d01cf5ca8$1781fe10$4685fa30$@orange.fr)

Madame Galinski bonjour

Je vous confirme, à la date du 18 Avril 2014, l'absence de 5 registres des communes suivantes :

Attin la Paix faite

Beutin

Guisy

Lespinoy

Saint Georges

Suite à notre entretien téléphonique de vendredi 18 Avril, je vous demande donc de bien vouloir accorder une prolongation d'enquête de 15 jours afin de recontacter à nouveau ces mairies, d'éclaircir cette absence de retour et de récupérer les registres manquants, ceci en collaboration avec le Symcéa.

Je vous remercie

Pour la Commission d'Enquête

Chantal Carnel

# MAIRIE DE SAINT-GEORGES

✉ 62770

-

☎ 21.04.82.86

---

Je soussigné, Bernard LEMOINE, Maire, atteste avoir retourné le registre et le certificat d'affichage concernant l'enquête publique pour le plan de gestion quinquennal sous DIG de la Canche et petits affluents et celui-ci ne comportait aucune remarque particulière.

Fait à Saint Georges, le 24 Avril 2014, pour servir et valoir ce que droit



## ETAT DES LIEUX DE RECEPTION PAR LA CE DES :

### REGISTRES – AFFICHAGE – DEPOT DE DOSSIER – DELIBERATION

	Communauté de Communes	43 COMMUNES 8 LIEUX PERMANENCES	REGISTRES		Certificat d'affichage	Certificat dépôt de dossier	Délibérations
			Date de réception par la CE	Observations			
			TOTAL	42 + 1 attestation			
1	MO	Attin la Paix faite	30/04		X	X	
2	HE	Aubin Saint Vaast	09/04	OUI	X	X	
3	FR	Aubrometz	09/04		X		
4	MO	Beaumerie Saint Martin	09/04		X		
5	VC	Beaurainville	09/04		X	X	
6	2S	Berlancourt le Cauroy	09/04	OUI	X	X	
7	MO	Beutin	22/04		X		
8	FR	Boubers sur Canche	09/04		X		
9	HE	Bouin Plumoison	09/04		X		
10	FR	Bouret sur Canche	09/04		X	X	
11	TM	Brexent Enocq	18/04		X	X	
12	VC	Brimeux	09/04		X		
13	FR	Conchy sur Canche	09/04		X	X	
14	HE	Contes	09/04		X	X	
15	2S	Estrée Wamin	09/04				
16	TM	Etaples sur Mer	21/03		X	X	
17	CT	Fillièvres	09/04	OUI	X		X
18	FR	Frèvent	09/04	OUI	X		
19	CT	Galamez	09/04		X	X	X
20	HE	Guisy	30/04				
21	HE	Hesdin	19/03	OUI			
22	MO	La Calloterie	09/04	OUI	X	X	
23	MO	La Madelaine sous Montreuil	09/04		X		
24	VC	Lepinoy	30/04			X	
25	FR	Ligny sur Canche	24/03		X	X	
26	2S	Magnicourt sur Canche	09/04		X		
27	HE	Marconne	09/04		X		
28	HE	Marconnelle	09/04		X	X	X
29	VC	Marenla	09/04		X		X
30	VC	Maresquel	09/04		X		
31	VC	Marles sur Canche	09/04	OUI	X		X
32	FR	Monchel sur Canche	09/04		X	X	
33	MO	Montreuil sur mer	18/04			X	
34	MO	Neuville sous Montreuil	09/04		X		
35	2S	Rebreuve sur Canche	18/04		X		X
36	2S	Rebreuviette	09/04		X		X
37	CT	Saint Georges*	04/05		X		
38	TM	Saint Josse	09/04	OUI	X	X	
39	HE	Sainte Austreberthe	09/04		X	X	X
40	2S	Sars le Bois	22/03		X		
41	CT	Vieil Hesdin	18/04				
42	CT	Wail	09/04				
43	CT	Willeman	09/04		X	X	X

\* Pour la Commune de Saint Georges, en l'absence de retour du registre, Monsieur Bernard LEMOINE, Maire de Saint Georges, atteste avoir retourné le registre et le certificat d'affichage concernant l'enquête publique pour le plan de gestion quinquennal sous DIG de la Canche et petits affluents et celui-ci ne comportait aucune remarque particulière.

# PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ECOLOGIQUE SOUS DECLARATION D'INTERET GENERAL CANCHE ET AFFLUENTS

**Bilan de la  
concertation  
des habitants  
du bassin versant  
de la Canche**

**Symcœa**

*Agir ensemble pour la Canche et ses affluents*

19 Place d'Armes - 62140 HESDIN

**w w w . s y m c e a . f r**

## **Préambule**

Le bassin versant de la Canche possède un patrimoine naturel aquatique exceptionnel à l'échelle de la Région Nord-Pas de Calais et notamment son réseau hydrographique. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche consigne la nécessité de protéger ces espaces fragiles et de gérer écologiquement les rivières de son territoire.

Les plans de gestion quinquennaux écologiques répondent donc à ces objectifs et constituent pour le Symcéa, structure compétente pour l'entretien et la restauration du Fleuve Canche et de ses affluents, le fondement de ses actions en faveur des cours d'eau.

En respectant sa philosophie d'action, ces plans de gestion ont été élaborés dans la concertation, c'est à dire en associant tous les acteurs concernés et en communiquant auprès des habitants du bassin versant de la Canche sur les objectifs et les résultats attendus de ces derniers.

## **Sommaire**

### **Elaboration des plans de gestion : du terrain à la concertation**

Les campagnes de terrain : un premier niveau d'information  
Consultations « techniques » des plans de gestion : comité de pilotage  
La commission « Milieux Aquatiques » du SAGE de la Canche

### **Information du public sur les enjeux liés aux plans de gestion quinquennaux écologiques**

Les réunions publiques  
Les réunions pour les communes et les riverains  
Les journées thématiques

### **Revue de presse**

### **Les différents supports de communication**

## Elaboration des plans de gestion : du terrain à la concertation

### Les campagnes de terrain : un premier niveau d'information

Dans un premier temps, l'élaboration des plans de gestion découle d'importantes campagnes de terrain. Grâce à un Système d'Information Géographique «nomade» toutes les informations nécessaires pour l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic sont relevées et géoréférencées.

En préalable de ces campagnes de terrain, toutes les communes riveraines sont averties par courrier du passage des techniciens en expliquant succinctement les objectifs de ces investigations.

### Consultations «techniques» des plans de gestion : comité de pilotage

Durant toute l'élaboration des plans de gestion, les techniciens en charge de ce dossier ou les bureaux d'études mandatés, présentent régulièrement aux comités de pilotage l'état d'avancement du projet.

Un comité de pilotage par cours d'eau est constitué. Il se compose des partenaires techniques du Symcéa comme l'Agence de l'Eau Artois Picardie, des élus riverains, des associations de défense de l'environnement, des services de l'état. Au delà des avis technique, ces réunions de travail permettent de partager avec le plus grand nombre les objectifs et les enjeux de ce projet en présentant par exemple les différents travaux envisagés.

Calendrier des comités de pilotage :

Lieu	Dates	Participants
Locaux du Symcéa Hesdin	15 mars 2011	28
	27 septembre 2011	31
	9 novembre 2011	30
	12 janvier 2012	30
	24 juin 2013	27

### La commission «Milieux Aquatiques» du SAGE de la Canche

Le rôle des commissions est d'étudier les modalités d'atteinte des objectifs définis par le SAGE. Dans ce sens, elles doivent prioriser les actions à mettre en place et définir les moyens à mobiliser. Elles sont forces de proposition pour la Commission Locale de l'Eau. La commission «Milieux aquatiques» travaille sur les problématiques suivantes : les plans de gestion des cours d'eau, l'amélioration de la continuité écologique et la préservation des zones humides.

Lieux	Dates	Participants
Montreuil-sur-Mer	30 août 2011	25
Hesdin	5 novembre 2013	32

## Information du public sur les enjeux liés aux plans de gestion quinquennaux écologiques

Bien entendu, la majorité des travaux d'entretien et de restauration concernent des parcelles privées. Le succès de la mise en œuvre de ce projet ambitieux passe donc par une adhésion des propriétaires concernés en acceptant les opérations programmées. Il est donc primordial d'informer les riverains sur la nature et les objectifs de ces plans de gestion quinquennaux écologiques.

### Les réunions publiques

Afin d'informer les habitants du bassin versant et plus particulièrement les riverains, le Symcéa a organisé des réunions publiques.

La présentation s'articulait autour de 3 parties :

- Fonctionnement naturel d'un cours d'eau,
- Les travaux d'entretien et de restauration écologique,
- Echanges avec la salle.

Calendrier des réunions publiques :

Lieu de la réunion	Date de la réunion	Cours d'eau concernés	Nombre de participants
Beaurrainville	7 avril 2011	Planquette, Créquoise, Embryenne et Bras de Brosne	35
Recques-sur-Course	9 mai 2012	Course et affluents	27
Longvilliers	11 mai 2012	Dordonne/Huitrepin	43
Saint-Josse	12 octobre 2012	Grande Tringue	34

### Les réunions pour les communes et les riverains

Les objectifs de ces rencontres sont :

- Sensibiliser les élus riverains aux objectifs et aux enjeux de l'entretien et de la restauration des cours d'eau,
- Expliquer les modalités d'intervention des équipes,
- Valoriser l'action des équipes d'entretien et de restauration,
- Créer ou renforcer un lien entre équipes et élus,
- Débloquent certaines situations,
- Répondre aux interrogations des élus et des riverains.

Pour ce faire une réunion par cours d'eau est proposée, avec une visite d'amont en aval des différentes réalisations et des projets à venir.

3 points de visite sont prévus par cours d'eau. La dernière visite se fera en présence d'une équipe d'entretien.



## Calendrier des réunions:

Cours d'eau	Date (2ième mardi du mois)	Participants
Planquette	9 avril 2013 (matin)	17
Créquoise	7 mai 2013 (matin)	23
Ternoise	11 juin 2013 (matin)	38
Basse Canche (Brimeux - Estuaire)	9 juillet 2013 (matin)	16
Bras de Bronne	9 juillet 2013 (après-midi)	14
Haute Canche (Frévent - Brimeux)	10 septembre 2013 (matin)	26
Course	8 octobre 2013 (matin)	16
Dordonne/Huitrepin/Tringues	12 novembre 2013 (matin)	21

## Les journées thématiques

Proposées par la Commission Locale de l'Eau et le Symcëa, les journées thématiques s'appuient sur le retour d'expérience pour partager avec les participants (élus, techniciens associations, ...) les actions à mettre en œuvre pour répondre aux grands enjeux de notre bassin versant. Dans ce cadre, deux rencontres se sont déroulées sur la thématique de l'entretien et la restauration écologique des cours d'eau.

**Les actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques**  
Visites de terrain et échanges

**20 juin 2013**  
Bassin versant de la Canche

M. Bruno Roussel, Président du Symcëa.  
M. Roger Provost, Président de la Commission Locale de l'Eau.

ont le plaisir de vous inviter à une journée d'échanges sur les actions mises en œuvre pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques

**Programme**  
Point de départ : Place des tilleuls à Maresquel à 9 h 30

**Maitrise des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols**  
- Visites des travaux d'hydraulique douce : plantation de haies et fascines, et d'ouvrages de régulation des débits ; barrage de creuse et fosse à rejets, réalisés par la Communauté de communes Val de Canche et d'Aulhies

**Gestion et préservation des zones humides**  
- Eclairages sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche et la protection des zones humides ; visites des marais de Marenla et de Maresquel avec gestion du boisement alluvial et requalification de la zone humide

Repas : Relais de la Forge à Lespigny (participation de 15€ à régler sur place)

**Restauration hydromorphologique et entretien léger des cours d'eau**  
- Visite d'une opération de restauration hydromorphologique à Lespigny

**Dynamique naturelle d'un cours d'eau et continuité écologique**  
- Visite de terrain pour la dynamique naturelle du cours d'eau et de l'impact d'un ouvrage hydraulique

Avec le soutien technique et financier :

Inscription obligatoire avant le 15 juin 2013  
par courriel : Symcëa  
19 Place d'Armes - 62140 Hesdin  
par fax : 03 21 86 46 94 ou sur Internet www.symcëa.fr

**Symcëa**  
19 Place d'Armes - Hesdin  
03 21 86 46 94 - www.symcëa.fr

Roger Provost, Président de la Commission Locale de l'Eau  
Bruno Roussel, Président du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche  
Valérie Chériglé, Directrice du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche et son équipe

ont le plaisir de vous inviter à une journée de partage d'expériences :

**Les actions pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Canche**

**Jeudi 12 juillet 2012**  
Locaux du Syndicat Mixte

Programme  
9 h 00 Accueil M. Roussel, Président du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche ou Mme Chériglé, directrice

Chaque intervention sera suivie d'un débat avec l'ensemble des participants

**Les Plans de Gestion Pluriannuels du Fleuve Canche et de ses affluents**  
9h15 Réalisation des plans de gestion de la Canche et ses affluents : enjeux, méthodes et objectifs par Hervé Régis, Technicien «Milieux aquatiques» Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche

10h00 L'entretien écologique du Fleuve Canche et de ses affluents par Nicolas Mariette, Technicien de rivière Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche

10h30 A la reconquête de la ripisylve de la Canche et ses affluents : convention de partenariat, modalités d'intervention par Nolani Havet, Chargée de mission au Centre Régional des Propriétaires Forestiers Nord-Pas de Calais-Picardie

**Visites de terrain**

11h30 Entretien léger : accessibilité et gestion de la ripisylve sur la Canche et/ou faucardage sur le Filz à Contes par Nicolas Mariette, Technicien de rivière - Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche

12h00 - 14h00 Pique-nique  
Participation aux frais : 5€

14h30 Restauration de la Planquette : Pose de clôtures, abreuvoirs et plantations - Wambercourt par Hervé Régis, Technicien de rivière - Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche

16h00 Continuité écologique : Passe à poissons sur barrage fermé à Hesdin (Canche) par Hervé Régis, Technicien de rivière - Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche

Avec le soutien technique et financier :

Inscription avant le 9 juillet 2012. Participation pour le pique-nique de 5 € à régler sur place

**Syndicat Mixte SAGE Eau**  
19 Place d'Armes - Hesdin  
03 21 86 46 94 - www.symcëa.fr

## Revue de presse

La presse locale est régulièrement sollicitée pour informer et communiquer sur les actions mise en œuvre par le Sycmécà en faveur des cours d'eau de son territoire. Par ailleurs, la presse audiovisuelle (Radio 6, Opal'Tv) ont relayé aux près de leurs auditeurs et spectateurs lors de reportages les messages sur les objectifs et les moyens mobilisés par le Sycmécà pour l'entretien et la restauration écologique de notre fleuve et de ses affluents.



A la Une | Faits Divers | Canche-Authie | Montreuillois | **7 vallées** | Sports | Sortir | Pas-de-Calais | Les +

### 7 VALLÉES

## Cantonier, un travail les pieds dans l'eau

mercredi 19 10 2011, 14 09



Encadrées par Nicolas Mariette, les équipes de cantonniers de rivière interviennent sur les rives de la Canche et de ses affluents.

Le syndicat mixte du SAGE de la Canche oeuvre depuis plus de 10 ans à la conception de ce document (le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau qui a été approuvé par le préfet en date du 3 octobre dernier) et depuis 2008 sur l'entretien du fleuve et de ses affluents suite à la dissolution du SIABVC.

Une équipe de cantonniers de rivière s'active chaque jour sous la houlette de Nicolas Mariette.

Cantonier de rivière est un métier qui s'exerce bien souvent les pieds dans l'eau ou sur les rives. Cette équipe, dirigée par Nicolas Mariette et supervisée par Christian Lecerf, vice-président du

syndicat du mixte en charge de la commission « entretien du fleuve », installée à Bouin-Plumoisson. Composé d'un technicien encadrant, de 3 cantonniers titulaires, d'un cantonnier en CDD, de deux contrats d'apprentissage (un BTS et un bac pro) et de 4 stagiaires des MFR de Rollancourt et de Marconne, l'effectif de ce service permet de former deux équipes qui interviennent sur plus de 218 km de rives sur les intercommunalités de Mer et terres d'opale, du Montreuil, du canton d'Hucqueliers, du Val de Canche et d'Authie, de l'Hesdinois, du Saint-polois, de Fruges et bientôt (au 1er janvier 2012) de la région de Frévent soit 17 km de plus.



Mardi 11 Février - Saint-Séverin - 11 Horaires

Accueil | Actualités | Dossiers

Rechercher: \* Dans les articles Dans les Flash Info

Article du 20/09/2013 à 14:57

## Entretien et restauration de la Canche : Le Sycmécà veut étendre ses compétences



Chargé d'assurer la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques de la Canche et de ses affluents, le Sycmécà souhaite étendre ses compétences sur l'ensemble du cours d'eau et ses 14 affluents.

Et, par conséquent, convaincre les communautés de communes qui ne l'ont pas encore fait (c'est le cas de 8 d'entre-elles sur les 14 qu'englobe le Syndicat mixte Canche et affluents), de lui donner délégation afin d'atteindre les objectifs qualitatifs fixés par l'un des principaux financeurs des travaux d'entretien et de restauration du cours d'eau qu'est l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Les interventions conduites dans cette

direction par le Sycmécà en partenariat avec les acteurs locaux, dont les agriculteurs qui occupent l'essentiel du bassin versant de la Canche, se traduiront par des résultats encourageants.

Entretien et restaurer

Avec ses 320 km de cours d'eau à entretenir et à restaurer, les 15 collaborateurs salariés du Sycmécà emmenés par leur directeur, Valérie Chetripie, n'ont pas de quoi chômer. Aménagés à nettoyer les fonds de lit, à réaliser des travaux d'aménagements paysagers ou hydrauliques spécifiques, à protéger les berges... ainsi que l'indique le vice-président du Sycmécà, Christian Lecerf, ils interviennent également dans la pose de clôtures ou d'abreuvoirs en bordure de pâturage, ceci afin d'éviter l'accès des animaux dans les cours d'eau pour éviter la destruction des berges et de l'habitat piscicole.

En parallèle, le Sycmécà encourage les agriculteurs à réaliser des ouvrages en vue de freiner les problèmes d'érosion ou de ruissellement des eaux du bassin versant, qu'il s'agisse de la mise en place de fascines ou de bandes enherbées qui font l'objet d'un soutien financier de la part des collectivités. Des ouvrages qui permettent également de limiter les problèmes de pollution des cours d'eau.

Restaurer

la continuité écologique

Dans le but d'atteindre les objectifs assignés par l'un des principaux pourvoyeurs de crédits qu'est l'Agence de l'eau Artois-Picardie et qui portent notamment sur le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau, le Sycmécà a proposé aux communautés de communes riveraines sur le bassin versant de la Canche de lui déléguer leurs compétences en matière d'entretien et de restauration de la Canche et de ses affluents. Si une majorité d'entre elles se sont prononcées favorablement, d'autres continueront à s'interroger, certains élus évoquant notamment le coût supplémentaire que cela pourrait entraîner pour les petites communes ou encore le risque de désresponsabilisation des propriétaires riverains qui verserait d'un bon œil la prise en charge, par la puissance publique, de l'entretien des berges qui jouxtent leur propriété. Des arguments que résume Christian Lecerf. Pour le président du Sycmécà, cette globalisation des compétences par le Sycmécà vise à « ne pas rester un syndicat mixte à la carte » mais aussi à « éviter que certains tronçons ne fassent pas l'objet d'un entretien régulier ». D'autant que les efforts réalisés ces dernières années, tant en matière d'assainissement collectif que de restauration du cours d'eau portent leurs fruits, la remontée des truffes de mer qui avaient déserté le cours d'eau en témoignage, selon Nicolas Mariette, responsable de l'équipe Canche. D'où le vœu formulé par les dirigeants du Sycmécà pressé par Bruno Roussel de globaliser la démarche, au plus tard pour la fin 2014.

Philippe Duboeuf

## LA VOIX DU NORD

Région - Montreuil et ses environs - Enquin-sur-Baillons

## Enquin-sur-Baillons : la Sycmécà à la rencontre des élus et des riverains

Publié le 10/10/2013

Par La Voix du Nord

Recommander | Tweeter | Réagir | Le journal du jour à partir de 0,79 €



Mardi, l'équipe du syndicat mixte Canche et affluents (Sycmécà) a invité les élus et les riverains de la Course et de ses affluents pour leur présenter les travaux réalisés pour l'entretien et la restauration des rivières de ce secteur. Si la restauration de ces cours d'eau leur permet de retrouver leurs fonctions écologiques, leur entretien vise à maintenir leurs fonctions essentielles.

Avec du matériel léger, l'équipe intervient en suivant des plans de gestion dans le respect des équilibres écologiques. Surveillance réseau, contacts avec les riverains, gestion de la ripisylve, retrait des embâches, protection des berges en technique végétale, lutte contre les espèces invasives sont les principales activités réalisées. L'objectif ? maintenir ou de retrouver des rivières avec un fonctionnement naturel.



A la Une | Faits Divers | Canche-Authie | Montreuillois | **7 vallées** | Sports | Sortir | Pas-de-Calais | Les +

### 7 VALLÉES

## Les cantonniers de rivière du Sycmécà en action sur la Planquette

mercredi 17 10 13, 15 09

Recommander | Tweeter | Réagir



« Les cantonniers de rivière du Syndicat mixte Canche et affluents (SYMCEA) sont entrés en action à Frévent, sur les rives de la Planquette. »

Il est vrai qu'elles en avaient bien besoin à certains endroits, après les dernières crues qui ont causé de gros dégâts. En effet, la force du courant a certainement emporté les palplanches et les berges commencent à s'affaiblir. Chef de chantier, Jean-Paul Pout, explique le travail réalisé par ses cantonniers de rivière au cours du village : « Nous avons tout nettoyé et remplacé les barres de fer par des pieux de bois de saules et entre-deux entassés des fagots

de saules. Le tout en escalier. Malgré les apparences, il s'agit d'une technique de génie végétal très fiable avec des matériaux vivants comme l'ajonc à son tour Jordan, un étudiant en BTS, gestion de l'environnement à Rollancourt, en cours d'apprentissage au Sycmécà, car « le mélange terre, eau, humidité va favoriser la repousse de saules, qui en s'enracinant vont contribuer à consolider les berges. Elles formeront ensuite des haies naturelles très résistantes qu'on pourra tailler. » Il est vrai que depuis toujours les saules poussent le long des rivières avant d'être coupés par commodité. Les cantonniers du Sycmécà ont une quarantaine de mètres linéaires de renforcement de berges à mettre en place à Frévent. Du bel ouvrage apparemment sur le terrain qui, souhaitons-le, va permettre de réguler au mieux le débit quelquefois impétueux de la Planquette.

## Les différents supports de communication

Le symcea a réalisé en interne des supports de communication comme des plaquettes d'information qui traitent directement de la problématique de l'entretien et de la restauration écologique. Mais il utilise aussi des outils existants pour sensibiliser ses différentes cibles (élus, acteurs de la gestion de l'eau, habitants, ...) comme son site internet par exemple..



### Les riverains : entre obligations et surveillance...

Tous les cours d'eau n'entrant pas dans le domaine public sont qualifiés de non domaniaux. Le propriétaire riverain d'un cours d'eau, possédant la propriété jusqu'à la moitié du lit, mais l'eau ne lui appartient pas. Selon le Code de l'Environnement, le riverain a l'obligation de veiller au bon écoulement de l'eau et doit assurer l'entretien de la ripisylve. Cependant, la collectivité peut se substituer aux obligations du riverain lorsque cette dernière a acquis la compétence «Entretien des cours d'eau», c'est le cas du Symcea. De fait, sur son territoire de compétence, le Symcea intervient chez les riverains pour réaliser les opérations courantes d'entretien écologique.

### Le Plan de Gestion pluriannuel : la base de travail de l'équipe d'entretien des cours d'eau

Toutes les actions et interventions liées à l'entretien écologique doivent être planifiées dans un plan de gestion. Grâce à un diagnostic effectué lors de campagnes de terrain, il propose une vision globale des opérations à réaliser. Ce document sert de base de travail à l'équipe d'entretien. Par ailleurs, selon le Code de l'Environnement, ce document est obligatoire et doit faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette dernière instaure une servitude de passage sur les propriétés concernées pour permettre la réalisation des opérations d'entretien écologique. Enfin, le Plan de gestion permet de prétendre à un soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du Conseil Général du Pas-de-Calais.

### La Commission «Entretien écologique de la Canche et de ses affluents»

Dans le cadre de cette compétence, le Symcea a mis en place une commission chargée du suivi de l'entretien écologique des cours d'eau du bassin versant de la Canche. Cette commission est chargée de veiller à l'exécution des plans de gestion pluriannuels. Elle s'assure que les futures prescriptions du SAGE de la Canche, concernant l'entretien écologique, soient bien appliquées sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Enfin, cette commission propose un budget aux communes ayant confié l'entretien écologique des cours d'eau au Symcea. Les moyens financiers engagés par les communautés de communes sont mutualisés, introduisant une solidarité au sein du bassin versant de la Canche.

[www.symcea.fr](http://www.symcea.fr)

### Des questions?

Symcea  
19 Place d'Armes - 62140 HESDIN  
TÉL : 03 21 06 24 89 - Fax : 03 21 86 44 94  
contact@symcea.fr  
Directrice : Valérie Chéragie,  
valerie.cheragie@symcea.fr

Local technique  
599 Route de Guisy - 62 140 BOURN-LUMOISON  
Encadrants :  
Nicolas Mariette,  
nicolas.mariette@symcea.fr - 06 30 56 94 23  
Arnaud Rousseille,  
arnaud.rousseille@symcea.fr - 06 69 16 01 78



## Entretien écologique de la Canche et de ses affluents

La rivière est un monde vivant, complexe et diversifié... On distingue : le lit mineur, les berges, la ripisylve et le lit majeur. Ces composantes interagissent entre elles et constituent un équilibre fragile. Dans certains cas, pour favoriser le maintien de cet écosystème, des actions sont nécessaires.

L'entretien écologique regroupe toutes les opérations simples sur le cours d'eau effectuées avec du matériel léger (tronçonneuse, tire-fort, croc, débroussailluse, ...) tout en respectant le calendrier biologique de la végétation.

L'enjeu est de conserver les principales fonctions écologiques, hydrauliques et économiques de la rivière.



[www.symcea.fr](http://www.symcea.fr)

## Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents

Réalisation → Mars/avril 2013



Objectifs → Améliorer la qualité physique du cours d'eau, créer et diversifier les habitats pour la faune

Actions réalisées → Protection du cours d'eau par une clôture et pose d'abreuvoirs, création de ripisylve par plantation d'arbres et d'arbustes

Travaux complémentaires → Remplacement d'une passerelle

Suivi de l'aménagement → Entretien des plantations dans le cadre du Plan de gestion de la Canche et de ses affluents

Financement → Agence de l'Eau Artois-Picardie (80%), Commune de Lespinois (20%)

Partenaire → Equipe entretien et restauration de la Canche et ses Affluents-Picardie (CRPF)

## Site pilote Clairvignon - Marais de Lespinois



Commune → Lespinois (62)  
Cours d'eau → Clairvignon  
Autonsation et DIG → 10 000 € TTC  
Coût des travaux → 700 m  
Linéaire planté → 700 m par bouquets  
Linéaire de clôture → 700 m, 1 abreuvoir classique, 2 abreuvoirs à pompe  
Accessibilité → 1 passerelle, 8 passages d'homme



Environnement

# Le Symcésa au chevet des rivières

■ Pour répondre aux exigences européennes, le Symcésa a mis en place il y a plusieurs mois des plans de gestion de restauration de la Canche et de ses affluents. Le syndicat gère aujourd'hui plus de 200 km de rives et veille à préserver l'atout touristique et économique que sont les rivières.



Le site pilote de Wambercourt sur les rives de la Planquette.

Avec la mise en place des plans de gestion de restauration, le Symcésa dispose d'une vue d'ensemble sur les quelque 260 km de rives dont ils ont la charge répartis sur les communautés de communes de la région de Frévent, de 7 Vallées comm, du Montreuillois, du Littoral et du canton de Fruges. Et ces plans de restauration répondent à des critères et des objectifs bien précis : rétablir un fonctionnement naturel au cours d'eau, restaurer la continuité biologique, augmenter la stabilité des berges et la biodiversité, permettre la plantation d'espèces locales ou encore diminuer les risques d'érosion...

Aujourd'hui le Symcésa bénéficie de retours positifs de ses précédentes interventions comme c'est le cas sur La Planquette à Wambercourt (un site pilote réalisé il y a près de trois ans). Preuve s'il en était besoin qu'il faut poursuivre sur cette voie. En effet, les travaux effectués à Wambercourt (abattage de peupliers, pose de clôtures, fascinage...), sont plus qu'encourageants car on assiste au retour du transport des sédiments et de manière générale à une meilleure qualité écologique.

Les actions du Symcésa se poursuivront notamment dans les prochaines semaines par la restauration de 8 km de rives sur la Ternoise (16 km ont déjà été restaurés).

Notons que la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration (ou d'aménagement) peut être déléguée, sous condition de mise en place d'une convention, par les propriétaires de rives au Symcésa pendant la durée ce que l'on appelle une déclaration d'intérêt général.



## CONVENTION

### ENTRE

- Le Syndicat Mixte Canche et affluents, ci-après dénommé « le Symbcéa », 19 Place d'Armes à HESDIN, représenté par son Président, Monsieur Bruno ROUSSEL, agissant en qualité d'opérateur des travaux.

### Et

- Le GAEC \_\_\_\_\_, exploitant domicilié, \_\_\_\_\_

REÇU LE 20 SEP. 2013

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 - Contexte

---

Ce projet est attaché au plan de gestion de la Canche et ses affluents sous déclaration d'intérêt générale qui est en cours d'instruction.

La parcelle exploitée par le GAEC \_\_\_\_\_, en bordure de la Canche, correspondent aux critères recherchés par le Symbcéa et le CRPF pour la mise en place d'un site concernant la restauration hydro morphologique des cours d'eau ceci dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

### Article 2 - Identification de la parcelle

---

La parcelle concernée est la suivante :

- OGC \_\_\_\_\_ sur la commune de BRIMEUX, en rive gauche de la Canche, exploité par le \_\_\_\_\_ BRIMEUX

L'exploitant s'engage à informer le propriétaire des projets définis par cette présente convention ainsi que le démarrage, la fin et la réalisation des travaux.

---

**Agir ensemble pour la Canche et ses affluents**

19 Place d'Armes - 62140 Hesdin

03 21 06 24 89 - 03 21 86 44 94 - [contact@symbcea.fr](mailto:contact@symbcea.fr)

[www.symbcea.fr](http://www.symbcea.fr)



### Article 3 - Objet de la convention

Cette convention définit les travaux qui seront réalisés à savoir :

- L'enlèvement d'une ancienne clôture en mauvaise état dont l'emprise est de moins d'un mètre du cours d'eau.
- La mise en place des protections périphériques en clôture barbelée (emprise de 5 mètres à partir du bas de la berge) 130m en bordure de la Canche ainsi que des passages d'hommes. (sauf en amont et en aval de la parcelle ou l'emprise sera moindre, du fait des barrières existantes.)
- La mise en place d'un abreuvoir dit à pompe.
- La mise en place du boisement rivulaire et des dispositifs de protection des Plantations.

### Article 4- Modalités de financement de l'opération

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du Sycméa.

Le montant global du projet s'élève à **2970 euros TTC**.

Le plan de financement est proposé, sous réserve d'acceptation de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du conseil régional Nord - Pas de Calais, comme suit :

- **64.3%** Agence de l'Eau Artois Picardie : **1909 euros TTC**
- **20.2%** Région Nord – Pas de Calais : **601 euros TTC**
- **15.5%** GAEC : **460 euros TTC**

### Article 5 - Obligations des parties

Le Sycméa s'engage :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de l'ensemble du projet
- Assurer la réalisation des travaux
- A solliciter les partenaires financiers
- A assurer un débroussaillage annuel, afin de maintenir l'accès du site, dans le cadre de la délégation de compétence entretien léger des cours d'eau par la communauté de communes val de Canche et d'Authie au Sycméa.

**Agir ensemble pour la Canche et ses affluents**

19 Place d'Armes - 62140 Hesdin

03 21 06 24 89 - 03 21 86 44 94 - [contact@symcea.fr](mailto:contact@symcea.fr)

[www.symcea.fr](http://www.symcea.fr)



**L'exploitant s'engage :**

- à ne pas détruire ou modifier la protection périphérique (clôture + abreuvoir) ;
- à ne pas détruire ou modifier le boisement mis en place ;
- à ne pas utiliser de produits phytosanitaires en bordure du cours d'eau ;
- à ne pas faucher, ni tondre, ni déposer de produit de fauche, de tonte ou autre remblai, ne pas intervenir sur la strate herbacée ;
- à régler le **Symcea** à hauteur de **460 euros TTC** correspondant à 15.5 % du montant global du projet défini dans le plan de financement annexé ;

**Article 6 - Visites après chantier**

---

Des visites de terrain des partenaires financiers, pourront être demandées au propriétaire après réalisation des travaux. Ces visites seront susceptibles d'accueillir des groupes.

**Article 7- Durée de la convention**

---

La présente convention est signée pour 10 ans.

**Article 8 - Résiliation de la convention**

---

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des parties avant son terme normal, en cas de manquement grave à l'une de ses obligations par l'autre partie ou d'absence de financement de l'opération.

Fait à HESDIN en deux exemplaires, le 23 /07/ 2013

Monsieur Bruno ROUSSEL  
Président du Syndicat Mixte  
Canche et affluents

GAEC  
Exploitant

**Agir ensemble pour la Canche et ses affluents**

19 Place d'Armes - 62140 Hesdin  
03 21 06 24 89 - 03 21 86 44 94 - [contact@symcea.fr](mailto:contact@symcea.fr)  
[www.symcea.fr](http://www.symcea.fr)



Site BRIMEUX (Rivière Canche) Parcelle :											
Postes		Quantité (jour, ml ou m3)	Coût unitaire moyen	Dépense TTC	Répartition financement						Recette TTC
					AEAP		Région 59/62		EXPLOITANT		
					%	€	%	€	%	€	
1	Protection périphérique (Fourniture Piquets;barbelés,passages...)	130	5	650	60	390	20	130	20	130	650
2	Location engin avec chauffeur (enlèvement et ancienne clôture,paillage des pieux...)	1	550	550	60	330	20	110	20	110	550
3	Fournitures Pompes à museau + supports	1	500	500	60	300	20	100	20	100	500
4	Fournitures plantation, protection et paillage	10	7	70	70	49	30	21	0	0	70
5	J / équipe syndicat mixte et/ou prestation	3	400	1200	70	840	20	240	10	120	1200
<b>TOTAL TTC</b>				<b>2 970 €</b>		<b>1 909 €</b>		<b>601 €</b>		<b>460 €</b>	<b>2 970 €</b>

\* équipe de 3 pers à 50€ de l'heure (consommables et transport inclus)

Plan de financement TTC	
AEAP	1 909 €
Région 59/62	601 €
Exploitant	460 €
Coût Total du projet TTC	2 970 €

Monsieur Bruno ROUSSEL  
Président du Syndicat Mixte

GAEC  
EXPLOITANT

**Convention fixant les modalités d'application du Décret no 2008-720 du 21 juillet 2008 relatif à l'exercice du droit de pêche des riverains d'un cours d'eau non domanial.**

L'article L435-5 du Code de l'environnement, modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 15 JORF 31 décembre 2006, précise que :

*Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.*

*Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.*

Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'Etat. ( Décret no 2008-720 du 21 juillet 2008)

**Article 1 : Définition des parties**

La présente convention a pour but de définir les modalités du partage du droit de pêche entre la FDAAPPMA 62, l'AAPPMA..... et .....propriétaire de la (des) parcelle(s) numéro : .....traversée(s) par le cours d'eau.....concerné par la Déclaration d'Intérêt Générale.....

**Article 2 : Engagements de la FDAAPPMA et de l'AAPPMA.....**

La FDAAPPMA 62 et l'AAPPMA s'engagent à :

- Prendre à leur charge les obligations de gestion piscicole qui découlent de l'article L433-3 du Code de l'Environnement.
- Effectuer les tâches qui lui incombent en matière de surveillance et de protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

**Article 3 : Engagements du propriétaire**

Le propriétaire de la (des) parcelle(s) identifiée (s) ci-dessus, s'engage à :

- Informer les usagers éventuels de la parcelle de la présente convention.
- Respecter les mesures de gestion piscicoles mises en place par la FDAAPPMA 62.
- Mettre à disposition gratuitement le droit de passage pour les agents de la FDAAPPMA 62, pour permettre :
  - o la surveillance des activités halieutiques, du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques
  - o la mise en place d'action(s) de gestion et/ou de restauration en concertation avec le propriétaire.
- Partager le droit de pêche avec la FDAAPPMA 62 conformément à l'article L435-5 du Code de l'Environnement. La FDAAPPMA 62 pourra, le cas échéant, confier la co-gestion piscicole et halieutique du linéaire concerné à l'AAPPMA locale pour la durée de la convention.

**Article 4 : Durée**

La présente convention est valable pour la durée de la Déclaration d'Intérêt Générale reprise dans l'arrêté préfectoral du 29 mars 2011 modifié le 5 juin 2012, et ensuite par tacite reconduction tous les 5 ans (Les deux parties auront la possibilité de dénoncer la présente convention à l'issue de la période couverte par la DIG et ensuite tous les 5 ans, par lettre recommandée). La convention prendra effet dès la fin de la première année de travaux.

La présente convention est éditée en quatre exemplaires, dont un pour l'enregistrement. Elles sont signées par les trois parties qui reçoivent chacune un exemplaire.

Pascal SAILLIOT	.....	.....
Président de la FDAAPPMA62	Président de l'AAPPMA	Propriétaire de la (des) parcelle(s) identifiée(s) à l'article1
		Mentions « lu et approuvé »

Nom et prénom